

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉDACTION: 3, Temple-Neuf, 3

BUREAUX: 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies
ou anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

Les annonces reçues avant 4 heures
du soir, paraissent
dans le numéro du lendemain.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

| ABONNEMENTS | | | | CHEMINS DE FER | | | | | | | | | | | | ANNONCES | | | | | | | | | | | | |
|--|--------|--------|------|---|-------|-------|-----------|-------|-------|-------------|------------|------|-------|--------|------|------------|-------------------------|-------|-------|------|------|-------|------|-------|-------------------------------|------|--|--|
| 1 AN | 6 MOIS | 3 MOIS | | DÉPARTS POUR | | | | | | ARRIVÉES DE | | | | | | Cantonales | Non Cantonales | | | | | | | | | | | |
| La Feuille prise au bureau | 6 | 3 20 | 1 80 | 4 40 | 7 48 | 8 | 9 46 | 10 48 | 1 47 | 8 45 | 6 18 | 7 22 | 7 40 | BIENNE | 7 10 | 10 20 | 11 20 | 1 05 | 1 36 | 4 | 5 18 | 7 22 | 8 56 | 10 48 | De 1 à 8 lignes | 0 50 | La ligne ou son espace | 0 15 |
| rendue franco par la porteur | 8 | 4 20 | 2 30 | 5 05 | 7 20 | 11 25 | 1 15 | 4 85 | 7 45 | 9 08 | LAUSANNE | 7 53 | 9 40 | 10 85 | 1 15 | 8 98 | 7 80 | 10 88 | | | | | | | 4 à 5 | 0 65 | Répétition | 0 10 |
| la poste | 9 | 4 70 | 2 60 | 7 58 | 10 85 | 12 64 | 1 48 | 5 22 | 8 20 | 9 | PONTARLIER | 7 38 | 9 26 | 10 22 | 7 17 | 10 50 | | | | | | | | | 6 à 7 | 0 75 | | |
| Union postale, par 1 numéro | 25 | 13 | 6 75 | 6 05 | 8 17 | 10 45 | 1 58 | 4 05 | 7 48 | | LOCLE | 7 11 | 10 25 | 12 52 | 8 80 | 7 18 | 8 87 | | | | | | | | 8 lignes et au delà, la ligne | 0 10 | Réclames | 0 20 |
| par 2 numéros | 20 | 10 80 | 5 60 | Départs pour Bateaux à vapeur Arrivées de Régional Neuchâtel-Cortailod-Boudry | | | | | | | | | | | | 0 08 | Avis mortuaire, minimum | 2 | | | | | | | | | | |
| Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus, ne cesse qu'au refus de l'abonné. — L'envoi du journal | | | | 5 | 7 80 | 9 45 | 1 85 | MORAT | 7 | 11 55 | 8 15 | 8 85 | 7 10 | DÉP. | 7 40 | 9 56 | 12 10 | 1 50 | 4 14 | 6 11 | 8 | 10 10 | | | Répétition | 0 08 | Avis tardif, 20 cent. la ligne (minimum fr. 1). Lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrements depuis 50 centimes. | |
| | | | | 7 80 | 1 30 | 6 05 | ESTAVAYER | 7 10 | 11 55 | 4 40 | ARRIV. | 7 37 | 9 27 | 12 07 | 1 47 | 8 25 | 6 07 | 7 57 | 10 07 | | | | | | | | | Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement. |

Bulletin météorologique — SEPTEMBRE

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

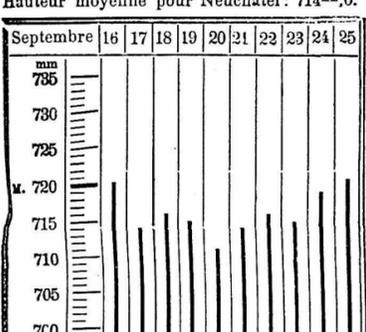
| MOY. ENNE | MINI-MUM | MAXI-MUM | Région | MOYENNE | Can tonalé | Vent domin. | FOR-GE | ÉTAT DU CIEL |
|-----------|----------|----------|--------|---------|------------|-------------|--------|--------------|
| 25 | + 9.6 | + 3.4 | + 14.1 | 7.20.9 | 2.9 | NE | faibl. | brum. |

Brouillard sur le sol et très épais sur le lac jusqu'à 8 1/2 h. du matin. Soleil perce à 11 h. Brouillard sur Chaumont à 1 heure.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

sulvant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 714^{mm}.0.



STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | État |
|----|-------|-------|--------|-----|-----|-----|----|--------|------|
| 23 | + 8.2 | + 6.4 | + 10.4 | 6.8 | 4.8 | 8.3 | 0 | faibl. | couv |
| 24 | + 3.7 | + 2.5 | + 5.0 | 6.4 | 8.6 | 8.6 | 0 | faibl. | couv |

Du 23. Pluie tout le jour. Brouillard intermittent sur le sol.

Du 24. Pluie intermittente et brouillard sur le sol par moments.

NIVEAU DU LAC:

Du 25 septembre (7 h. du m.): 429 m. 410

Du 26 » 429 m. 460

Température du lac (7 h. du matin): 16°

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Neuchâtel

La place d'afficheur, erieur et mesureur public est mise au concours. Tairement annuel: fr. 1.600, plus un uniforme. Entrée en fonctions le 2 octobre prochain. Le règlement pour la susdite fonction est déposé au Secrétariat de police à la disposition des postulants.

Les offres de service devront être déposées, jusqu'au vendredi 29 courant, à midi, à la Direction de Police. Neuchâtel, le 22 septembre 1893.

IMMEUBLES A VENDRE

VENTE DE DEUX MAISONS avec jardin et dépendances à Cortailod

Le samedi 30 septembre 1893, dès 7 h. précises du soir, à l'Hôtel de Commune de Cortailod, M^{me} Elisabeth Grether, à Neuchâtel, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, la belle propriété qu'elle possède à Cortailod, désignée au cadastre de cette Commune comme suit: 1. Article 368. Plan folio 3, N° 169 à 171. A Cortailod, Bas des Chavannes, bâtiment à l'usage d'habitation, de 246 mètres, et dépendances de 234 mètres. — Assuré 18,000 Fr. 2. Article 367. Plan folio 3, N° 444 à 446. Au même lieu, bâtiment à l'usage d'habitation, de 53 mètres, jardin de 444 mètres et dépendances de 13 mètres. — Assuré 1000 Fr. La grande maison, dans un excellent état d'entretien, renferme trois beaux logements et de grandes caves; elle pourrait être utilisée pour toute espèce d'industrie. La petite maison renferme un seul logement, mais le grand jardin qui la jointe

pourrait être utilisé comme terrain à bâtir; arbres fruitiers dans le jardin.

Pour visiter la propriété, s'adresser à Cortailod, à M^{me} Perrin-Blanc, et pour les conditions de l'enchère, soit à M. Emile Lambelet, avocat, ou au soussigné. Boudry, le 11 septembre 1893.

H. AUBERSON, notaire.

Vente de Vignes et de Champs à CORTAILLOD

Le samedi 30 septembre 1893, dès 7 1/2 heures du soir, à l'Hôtel de Commune de Cortailod, l'administration de la masse bénéficiaire de feu Louis Mentha, à Cortailod, et dame Marianne Mentha née Benay, exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles ci-après désignés, savoir:

A. Cadastre de Bevaix.

| Articles | Mètres |
|------------------------------------|--------|
| 1408. A Banens, vigne de | 397 |
| — A Banens, pré de | 130 |
| 1409. Vignes de Rugeolet, vigne de | 249 |
| 1410. Les Rosiers, champ de | 1542 |
| 1411. Les Planches, champ de | 979 |

B. Cadastre de Cortailod.

| Articles | Mètres |
|--|--------|
| 964. Chenaux, vigne de | 192 |
| 965. Prés d'Areuse, pré de | 1300 |
| 966. Les Joyeuses, vigne de | 159 |
| 967. Les Joyeuses, vigne de | 385 |
| 968. Sur les Joyeuses, champ de | 251 |
| 969. Sur le Potat, champ de | 1415 |
| 970. Sur les Chemins, vigne de | 647 |
| 971. Cul de Sachet, vigne de | 172 |
| 972. Cul de Sachet, vigne et buissons de | 215 |
| 974. Montagnetta, vigne de | 900 |

Pour tous renseignements et pour les conditions de l'enchère, s'adresser au soussigné. Boudry, le 15 septembre 1893.

H. AUBERSON, notaire.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

Office des Faillites de Boudry

L'administration de la faillite du citoyen Henri Schwab, horloger, à Colombier, vendra par voie d'enchères publiques, le lundi 2 octobre 1893, dès 9 heures du matin, au domicile du failli, les meubles et objets mobiliers dépendant de cette masse et dont on supprime le détail. La vente aura lieu au comptant. Donnée pour trois publications dans la Feuille d'avis de Neuchâtel. Boudry, le 21 septembre 1893.

Office des Faillites: Le Préposé, Ad. TÉTAZ, Greffier.

VENTE DE MOBILIER

ET

VENTE DE MILAINES

et marchandises en tissus

Monsieur Jean Reinhard, filateur, à Grand-Champ près Boudry, fera vendre par voie d'enchères publiques, pour cause de départ, en son domicile, le vendredi 29 septembre 1893, dès 9 heures du matin, le solde de ses marchandises en magasin et divers meubles, savoir: Un bon choix de milaines et de barrés, 99 pièces de draps de Berne, milaine pour dames, spencers, le tout vendu par pièce ou par mètre, au gré des amateurs. 3 lits complets à 2 personnes, lit d'enfant à deux places, berceau, 1 canapé, 1 bureau, 1 buffet, des tables, chaises, tableaux, 1 pendule, 1 potager avec ses accessoires, 1 couleuse, 1 poussette, 1 vélocipède (tricycle) et d'autres objets divers. Moyennant garantie, on accordera un terme pour le paiement. L'exposant acceptera de la laine brute en échange d'étoffes.

ANNONCES DE VENTE

A vendre deux grosses et belles vaches prêtes au veau, ainsi que deux fraîches; de plus, une certaine quantité de lait, rendu gare Neuchâtel. S'adresser au bureau du journal. 251

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous faites usage des véritables BONBONS AUX OIGNONS d'Oscar Fietzé. — En vente en boîtes à 40 et 70 centimes, à Neuchâtel, chez M. F. Gaudard.

Les Rondelles de Wasmuth
pour les cors aux pieds
sont le meilleur remède, d'une efficacité sûre et prompte.
Prix: 1 Fr. 25
DÉPOT GÉNÉRAL pour toute la SUISSE:
Pharmacie HARTMANN, Steckborn.
Locele: pharmacie THEISS; J.-F. CHRIST, coiffeur.
Estavayer: pharmacie PORCELET.
Saint-Blaise: pharmacie ZINTGRAFF.

BRASSERIE BEAUREGARD

FRIBOURG

Principale Brasserie de la Suisse française

MED:D'OR NICE 1884 MED:D'OR PARIS 1885
BIÈRE blonde et brune en fûts et en bouteilles.
DEPOT pour les districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz et Val-de-Travers chez
M. E. CEREGHETTI, rue Fleury n° 5, à Neuchâtel.
M. SEILAZ n'est plus représentant de la Brasserie Beuregard. (H. 1255 F.)

LE CACAO SOLUBLE DE GAEDKE

est supérieur à toutes les marques connues.
Ce produit, d'une pureté garantie, se distingue par sa qualité nutritive, son goût agréable, son arôme délicieux, son emploi très économique, sa préparation instantanée, son prix très réduit.
EN VENTE A NEUCHÂTEL: chez M. François Gaudard, à la pharmacie A. Dardel et M. Ch. Seinet, comestibles.
Dépôt pour la vente en gros: chez M. Eugène HÆRLIN, à Genève.

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Ancienne Maison JEANJAQUET & Co. Fondée en 1833.
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac NEUCHÂTEL

LIBRAIRIE ATTINGER FRÈRES NEUCHÂTEL

RENTÉE des CLASSES MANUELS ET OUVRAGES D'ÉCOLE

pour le Gymnase, l'École industrielle et les Classes supérieures de jeunes filles.

FOURNITURES COMPLÈTES D'ÉCOLE MATÉRIEL DE DESSIN

MANUFACTURE ET COMMERCE DE PIANOS HARMONIUMS

et autres instruments de musique choisis et garantis, des meilleures fabriques suisses et étrangères.

HUGO.-E. JACOBI

facteur de pianos 9, RUE POURTALÈS, 9

rue en face du Jardin anglais, entre l'Académie et le Collège de la Promenade) NEUCHÂTEL

DÉPÔT à la CHAUX-DE-FONDS: II, Rue du Parc, II

VENTE — ÉCHANGE — LOCATION Réparations et accords de pianos et harmoniums. Recommandé par les principaux professeurs de musique. Pianos d'occasion à prix avantageux. Seul dépositaire des fabriques J. Blüthner Kaps, Görs et Kalmann, etc.

POUDRE DENTIFRICE
GAEDKE
NEUCHÂTEL. SUISSE.

ALCALINE et ANTISEPTIQUE

(fabriquée d'après l'ancienne formule) blanchit les dents sans altérer l'émail. Elle est indispensable pour bien nettoyer les dents artificielles. A vendre un lit de fer usagé. S'adr. Pertuis du Sault 6.

Demandez partout.
Sarcelle Doering
le meilleur du monde.
marque dep. le hibou

GRANDS MAGASINS
A LA VILLE DE NEUCHÂTEL
NEUCHÂTEL

24 - Rue du Temple-Neuf - 24

OUVERTURE
DE LA SAISON D'HIVER

- GROS -

- DÉTAIL -

Jamais jusqu'à présent il n'a été offert des occasions aussi invraisemblables et dans tous les rayons, comme pour cette saison. Aussi, toutes les marchandises peuvent être vendues avec garantie pour teintes et qualité. On trouvera chaque article dans le plus grand assortiment et à des prix hors ligne de bon marché.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Flanelle pure laine, blanche et couleur, qual. sup., à 1.25, 1.50, 1.85 et 2.25 0.75 | Linges de toilette , fil bl. et écreu, dep. 0.95 à 0.25 | Ettoffe jupons, rayé à prima à 0.65 et 0.95. 0.50 | Milieu de salon velours, pure laine, riche qual., grand assort. 8/4 à 17.50 10/4 33.—, 12/4 (200/300) 39.80 et 48.50 14 et 16/4 jusqu'à 85 fr. |
| Peluche pure laine, tout coul., qual. sup., 2.25, 1.85, 1.45, 1.05 0.85 | Torchons encadrés, fil, 0.45, 0.35, 0.25 et 0.15 | Moiré noir et couleur, depuis à 2.90 1.50 | Descentes de lits rayées 0.45 à fleurs, etc., 1.95 1 ^a , à 2.25, 2.70, jusqu'à 12.85 |
| Flanelle confection, pure laine, 100 et 120 cm., jusqu'à 3.90, riche choix 2.25 | Serviettes blanches, très belle qual. (val. 7 fr.) jusqu'à la pl. fine qual., de 12.50 la douzaine 4.80 | Satin laine noir, 140 cm. 1.85 | Draps & Milaine Draps façonnés, 135 cm., bonne qualité 2.95 Draps pure laine, 135 cm., beau dessin 3.90 Draps velours, pure laine, 5.80 et 4.80 Draps retors, pure laine, val. 9 fr., à 5.80 Riche choix de beaux draps, dessins nouveaux, à 6.80 jusqu'à 14.80 |
| Flanelle cot. imp., bon teint, qual. extra forte, grand choix, 0.95 et 0.75 0.70 | Nappage grand damier, double largeur 0.95 | Serge laine noire et couleur, 1.45 jusqu'à 3.90 le mètre. | Milaine imprimée et unie 2.95 1 ^a , 3.90, 3.75 et 3.50 extra, 5.80 et 4.80 1 ^a extra, 7.50 et 6.80 Drap de Berne, extra, 8.50 et 7.50 |
| Pilon impr. 120 cm., dessins nouv., choix sans pareil extra fort, 1.50, 1.75 et 1.95 1.25 | Nappage blanc, 135 cm., très belle qualité 1.25 | Rayons de literie Plumes et duvets dégraissés à la vapeur. Plumes ordinaires, grises, 0.95, 0.85 et 0.75 Plumes grises, 1 ^a , 1.70, 1.50 et 1.25 Plumes 1 ^a , belle qualité, 2.50 et 1.90 Plumes surfinées, blanches, 3.75, 3.25 et 2.85 | Coupons de draps et milaine avec grand rabais. |
| Oxford flanelle rayé, bon teint, rose et blanc, uni 80 pièces, extra fin, à 0.85, 0.75 et 0.60 0.35 | Nappage fil blanc, 125 à 175 cm., dep. 1.25 jusqu'à 3.90 | Duvets gris, 1 ^a , 2.85, 2.50 et 1.95 | Gilets de chasse , belle qualité, pour hommes, façonnés, à qual. sup., 3.50, 3.90, 4.50, 5.80, jusqu'à la plus belle qualité. 2.90 |
| Molleton gris, pour doublure, tr. fort, à 0.38, 0.45, 0.55 et 0.65 0.28 | TISSUS pour robes demi-laine | Duvets gris, surfinés, occasion (valant 5.50) 3.90 | Châles russes riche choix, à 2.90 jusqu'à 12.50 |
| Piqué molleton, beau dessin, tr. fort, 1.25, 1.15, 0.95, 0.85 et 0.75 0.65 | Barré carré et uni, dessin nouveau, forte qualité 0.55 | DUVETS blancs , occasion 200 kilos (val. 6.50) 3.90 | Caleçons & Camisoles depuis 75 c. 55 c. |
| Cotonnes 120 cm., beau dessin. nouv. 0.75 | Winceis 95/100 cm., belle qualité 0.65 | Duvets et édredon, surfinés, à 5.50, 6.50 et 9.50 | Chemises & Caleçons Jaeger, depuis 1.95 à 7.80 |
| TOILERIE et articles pour trousseaux. | Drap foulé , neigeux double largeur, qualité extra forte (val. 1.50) 0.95 | Crin d'Afrique à 12 1/2 | Corsets élégants à 1 ^a à 1.45, 1.85, 2.25; extra à 2.90, à baleine, à jusqu'à 12.50. 3.90 |
| Shirting sans apprêt, 0.35, 0.30, 0.28 et 0.25 | Barré rayé , double larg., extra fort, qual. sup., 1.10, 1.25 et 1.45 0.95 | Crin animal gris et noir, à 0.95 et 0.75 " animal gris et noir, extra, 1.85 et 1.25 " animal blanc, gris et noir, 2.35, 2.50 et 2.95 | 1200 Jerseys très forts, 1.75 et qual. extra, noir, 2.90 3.50, 3.90, jusqu'à 12.85. 1.45 |
| Toile blanche pour rideaux, 0.25, 0.20, 0.18 0.15 | Milaine double , 100 cm., beau dessin 0.95 | Laine pour matelas, 0.95 et 0.85 " extra, 1.95 et 1.25 | Mouchoirs □ pour enfants, la douzaine, 1.— □ pour hommes, à 2.40 bl. ourlés, à 3.90, 3.—, 2.40 et 1.80 imprimés, 4.80, 3.— et 2.40 en fil bl. ourlés, depuis 3.90 |
| Madapolam 83 cm., 0.65, 0.55, 0.50, 0.42 0.38 | Foulé nappé, 100 cm., de 1 ^{re} force 1.95 | Cretonne meuble 120 dessins, depuis 0.35 | Foulards en soie riche assortiment jusqu'à 3.90 |
| Cretonne forte, blanche, pour chemises, très forte 0.35 | Tissus pour robes haute nouveauté, pure laine 1.25 | Coutil pour matelas, 150 cm., demi-fil, larg. 120 et 135 cm., beau choix, 1.75, 1.50, 1.35 et 1.25 | Jupons en laine, tricotés, à jusqu'à 9.80. 1.35 |
| Cretonne blanche, fleurs, extra belle, sans concurrence, renforcée, extra forte, 0.75, 0.65, 0.60, 0.58, 0.55, 0.50, 0.45, véritable prix de fabrique 0.40 | Serge foulé , double larg., belle qualité 1.25 | Limoge 150 cm., beau dessin, bon teint 0.85 | Tapis à la pièce, à forte qual., 55, 75, 85, 95; extra, 95, 1.25 et 1.45. 0.38 |
| Coton écreu, très fort, 70 cm., qualité extra forte, 75 cm., à 0.35, (valant 0.55) 0.25 | Casin ir double largeur, belle march., 12 teintes (val. 2 et 1.65) 1.45 | Coutil pour fonds de lits, 150 cm., dep. 1.10 | Tapis en laine, à 1.45 et 1.85 " moquette, 3.90, 2.50 et 1.95 |
| Guinée belle qual., 80/78 cm. (val. 0.70) 90 cm., ext. fort (val. 0.85) à 0.55 0.48 | Cheviotte bleu double largeur, tr. forte, qual. supérieure, 2.50 et 2.90 1.85 | Indienne Cretonne, Pécikin rayé, Satin victoria, imprimé, p ^r enfourrage à 0.45, 0.55, 0.65, 0.75, 0.85 et 0.95 | Toile cirée coul., 100 à 140 cm., dep. jusqu'à 2.90 1.45 " pour nappage, blanc, 100 à 140 cm., à 2.90, 2.75 et 2.25 |
| Cretonne écreue, 180 à 200 cm., p ^r draps de lits, extra forte, 0.85, 0.95, 1.15, 1.25 et 1.45 0.75 | Cheviotte diagonale, bleu et noir, 100 et 120 cm., 3.90, 3.50, 2.90 et 2.50 | Bazin blanc, 130 et 150 cm., depuis 1.25 | Imperméable pour lits, 5.50, 4.85 et 3.25 |
| Cretonne blanche, fleurs, 190, 180 et 170 cm. 1.— | Broché 5 coloris, 95 cm., (val. 2.25) qual. sup., 2.50 et 2.90 le mètre 1.45 | Tapis pour lits, 180/215 cm., pour lit à 2 personnes 2.95 " belle qual. extra, 3.90 jusqu'à 8.70 | |
| Toile de fil , 80 cm., blanche 0.75 | Foulé changeant et noppé, 100 cm., 50 dessins, à 2.25, 1.95 et 1.75 | Tapis de table. Occasion. 1200 tapis achetés par occasion, sont en vente 33% en dessous du prix de fabrication. Belle qualité, depuis 33.— à 1.45 | |
| Toile pur fil de Chollet, des Vosges et de Berne, blanche écreue, 1.65, 1.45, 1.25 et 0.95 | Glacé et changeant, 100 et 120 cm., 3.90 et 2.75 | Couvertures demi-laine, depuis 1.35 | |
| Toile pur fil, 155 cm. (occasion pour draps de lits) 1.25 | Un magnifique choix de belles nouveautés en couleurs et tissus du jour, de 2 jusqu'à 3.90 | Couvertures pure laine, rouge et bl., depuis 5.80 6 à 700 pièces, jusqu'à 28.— | |
| Toile pur fil, 180 cm. (occasion pour draps de lits) 1.45 | Crêpes et Mousseline blanche, et toutes couleurs, 1 ^{re} qual., 1.25 et 1.65 à 0.95 | Milieu de salon à 12.50, 18.50, 22.50 et 28.50, le pl. grand, très belle et forte qualité. 9.80 | |
| Toile pur fil et demi-fil, blanche et écreue, 180 et 195 cm., dep. 2.90 à 1.75 | Fantaisie bl. et coul., pour robes de bal, depuis 3.90 à 1.95 | | |
| Torchons fil à liteaux rouges, 0.55, 0.50, 0.45, 0.38, 0.35, 0.30 | Mérinos et Cachemires, pure laine, 100 cm., à qual. extra, à 1.35, 1.50, 1.90, 2.25, 2.50, 2.90, jusqu'à 5.50. 1.— | | |
| | Broché et fantaisie, noir, pure laine, 100 cm., 45 dessins nouveaux, dep. jusqu'à 3.90 le mètre. 1.45 | | |
| | Orléans noir et coloris, dep. 0.45 jusqu'à 0.95 | | |

Rideaux guipures, 300 pièces à 7, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 55, 65, 75, 85 et 95 centimes.

➡ Prix fixes et seulement au comptant. — On peut visiter les magasins sans acheter. ➡

Se recommande,

Alfred GYGER.

Cantine économique et Cuisine populaire à Neuchâtel
Fondée en 1878 — VOLKSKÜCHE — Fondée en 1878
HEIMAT, rue des Moulins 18

Dès aujourd'hui, les repas sur place seront aussi servis au rez-de-chaussée.
Dîners à 55 c. (potage, pain, deux légumes, viande au choix : bœuf, veau ou porc), avec un verre de vin 65 c.

Houille de forge. | Houille flambante.

J. LESEGRETAIN
19, Faubourg du Lac, 19
NEUCHÂTEL

GROS — DÉTAIL
Anthracite. || Coke.
Charbon de foyard. || Briquettes.

TÉLÉPHONE! | TÉLÉPHONE!

On peut déposer les commandes chez M. Gaudard, au Faubourg, et chez M^{me} Chautems, Tour de Diessé.

LÉONARD LASEK & C^{ie}
Rue du Trésor 11 et rue du Seyon
REÇU UN CHOIX IMMENSE
DE
MANTEAUX IMPERMÉABLES
pour Dames
dans les formes et nuances les plus nouvelles, ainsi qu'un grand assortiment de FLANELLES laine et coton, JAQUETTES, MANTES et CHALES RUSSES. — SPENCERS.
CONFECTIONS pour Messieurs et Enfants.
Le magasin est complètement assorti de tous les articles pour la saison et dans tous les prix.
Bon marché incontestable
FORT ESCOMPTE AU COMPTANT
AMEUBLEMENTS COMPLETS
à des prix très avantageux.
— LE MAGASIN EST OUVERT LE DIMANCHE —

On parle l'anglais. | On parle le russe.

AVIS AUX CHASSEURS
Bon chien d'arrêt, à vendre ou à échanger contre un bon chien courant. S'adr. à A. Barbier, Café des Chasseurs, Champ-du-Moulin.

ECRITEAUX MOUT
En vente au bureau de cette Feuille.
Piano à vendre. S'adresser au Mont-Blanc, 2^{me} étage.

Boulangerie FRITZ WENGER
RUE DE LA TREILLE, 9
Débit de gros et fin son et remoulage
FLEUR DE FARINE DE BERNE
Dépôt de levain de presse de la fabrique de Laufen.
Prix pour la clientèle : 65 centimes le 1/2 kilo.
Pain de Graham et pain bis.

ON DEMANDE À ACHETER
On demande à acheter d'occasion un piano. Adresser les offres écrites case postale n° 237, Neuchâtel.

APPARTEMENTS À LOUER
147 Une dame seule cherche à partager son logement avec une dame également seule. S'adresser au bureau du journal.
Pour cause de départ, un joli logement de 5 pièces et dépendances. S'adresser rue Coulon 2, 2^{me} étage.

A louer, pour Noël, à des personnes propres et tranquilles, un logement de deux ou trois chambres, cuisine avec eau, cave et galetas. S'adresser Ecluse 33, rez-de-chaussée.

A louer, pour cause de départ, un beau logement de 4, 5 ou 6 pièces, deux étants indépendants. Belle vue, vastes dépendances. Prix modéré. S'adresser au Mont-Blanc, 2^{me} étage.

A louer, pour Noël, un logement remis à neuf, composé de 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser rue de l'Hôpital 5, 3^{me} étage, entre 8 et 11 heures, ou de 2 à 5 heures.

A louer tout de suite, au-dessus de la ville, à une personne tranquille, une chambre meublée ou non, avec dépendances et jardin. S'adresser rue de l'Hôpital 4, 1^{er} étage.

A remettre de suite ou pour Noël, un logement de trois pièces et deux magasins situés au Tertre. S'adresser à M^{me} Guillard, Faubourg du Château 9.

A louer, pour Noël 1893, un logement au 3^{me} étage, de 4 chambres, cuisine et dépendances. Prix, fr. 625 par an. S'adr. à Gustave Koch, rue du Trésor 7, 2^{me} étage, de 10 heures du matin à midi.

CHAMBRES A LOUER

A louer, à dater du 15 octobre, une belle chambre bien meublée, pour un monsieur. Vue sur les Terreaux. S'adr. rue des Terreaux 5, 2^{me} étage.

Bonne pension et jolies chambres meublées. — Rue Coulon 2, 3^{me} étage.

A louer, belle chambre meublée, indépendante. Industrie 27, au 2^{me}.

Chambre meublée. Ecluse 39, 2^{me} étage.

On offre chambre et pension pour messieurs et dames. S'adresser rue Pourtalès n° 8, 3^{me} étage.

A louer deux chambres, l'une meublée, pour tout de suite, et l'autre non meublée, pour le 24 octobre. S'adresser route de la Côte 3, au second, à gauche.

Chambres et bonne pension

Faubourg du Lac 21, 2^{me} et 3^{me} étage.

Chambre meublée à deux fenêtres à louer. S'adresser épicerie Gaudard.

Chambre et pension soignée

Treille n° 5, 1^{er} étage.

Jolies chambres et bonne pension; jouissance d'un jardin. Vieux-Châtel 15, rez-de-chaussée.

Chambre meublée, rue du Seyon n° 11, au 2^{me} étage.

A louer, pour le 1^{er} octobre, une jolie chambre meublée, rue Coulon 6, au 1^{er} étage.

A louer, tout de suite, une jolie petite chambre meublée, pour un jeune homme rangé, rue de Flandres 5.

A louer de suite, deux chambres non meublées. S'adresser Grand'Rue 9, au 3^{me} étage.

Jolies chambres meublées pour messieurs. Vue du lac et des Alpes. S'adr. le matin chez M^{me} Guenot, rue Pourtalès 13.

Chambre confortablement meublée, indépendante, Evole 3, 3^{me} étage.

Belle grande chambre meublée, avec balcon. Pension si on le désire. S'adr. à M^{me} Arigoni, rue Pourtalès 7.

195 Deux jolies chambres meublées à louer, avec la pension si on le désire. — S'adresser au bureau du journal.

Jolie chambre meublée, Place-d'Armes 5, au 1^{er}.

209 A louer deux jolies chambres meublées. S'adresser au bureau du journal.

A louer une chambre meublée ou non meublée. S'adresser Place-d'Armes 3, rez-de-chaussée.

LOCATIONS DIVERSES

A louer, de suite, un petit local rez-de-chaussée, rue du Concert 6.

A louer de suite, un magasin situé à la rue du Temple-Neuf. S'adresser écu à Brauen, notaire, Trésor 5

184 Grande cave à louer. Le bureau du journal indiquera.

Local à louer, pour magasin ou entrepôt. S'adr. épicerie rue J.-J. Lallemand.

A louer, pour le 24 juin 1894, dans la maison rue du Trésor 7 :

Un magasin situé du côté de la rue du Trésor, actuellement café de Tempérance.

S'adresser à Gustave Koch, rue du Trésor 7, 2^{me} étage, de 10 heures du matin à midi.

ON DEMANDE A LOUER

Monsieur posé demande, pour le 1^{er} octobre, chambre et pension confortables. Offres à E. 255, bureau de la Feuille d'avis.

252 On cherche, pour tout de suite, une belle grande chambre meublée ou non, au 1^{er} étage. S'adresser au bureau de la Feuille.

On demande à louer à NEUCHÂTEL

un appartement ou une maison entière, d'au moins six pièces et toutes dépendances, avec installation d'eau et si possible de gaz, dans un quartier salubre; exposition au soleil; jouissance d'un petit jardin ou d'une véranda. S'adres. au bureau du journal. 248

Un monsieur demande à louer, au quartier de l'Est, pour quelques mois, une chambre meublée, au 1^{er} ou au 2^{me} étage. Prière d'adresser les offres par écrit au bureau de ce journal, sous les initiales B. A. 258.

On demande à louer, pour St-Jean 1894, une maison de 8 à 10 pièces, pour une famille. Adresser les offres à M. Fernand Cartier, notaire, rue du Môle 6, 1^{er} étage. (O. 20 N.)

On demande

à louer ou, éventuellement, à acheter, dans une localité du canton, de préférence au Vignoble, une maison avec rural et quelques poses de terrain. On désire que la maison puisse être usagée pour un commerce ou pour la tenue d'une auberge et qu'elle soit à proximité d'une gare. Pour renseignements et adresse, écrire à M. E. Stucki, inspecteur, Neuchâtel.

OFFRES DE SERVICES

Sommelière, forte et active, cherche place pour le 1^{er} octobre prochain. Bonnes références. Offres sous chiffres E. K. 312, poste restante, Neuchâtel.

Une bonne servante cherche à se placer dès le 1^{er} octobre, pour faire la cuisine ou tout le ménage. S'adr. à Lisette Tanner, à Saint-Blaise.

Une personne d'un certain âge, très expérimentée, demande une place de cuisinière dans une famille. S'adresser au bureau de la Feuille. 256

Un jeune homme, fort et robuste, cherche une place comme cocher-jardinier. S'adresser au bureau d'avis. 260

257 Une fille âgée de 27 ans, parlant les deux langues, connaissant tous les travaux d'un ménage soigné, cherche place dans une maison particulière. S'adresser au bureau de la Feuille.

Jeune fille cherche, pour tout de suite, place dans une petite famille de Neuchâtel. Offres sous chiffre T. 2703 A. à l'expédition du *Tagblatt der Stadt Biel*, Bienne. (Mc. 3255 Z.)

Une cuisinière connaissant la cuisine à fond cherche à se placer immédiatement. Bonnes recommandations. Adresse : rue du Seyon 11, 2^{me} étage.

Une Bernoise de 23 ans cherche à se placer pour tout faire dans un restaurant. Coq-d'Inde 12, 2^{me} étage.

Une fille d'une bonne famille de la campagne, hors de l'école, voudrait se placer comme

Volontaire

dans une famille analogue, de langue française. S'adr. à M. Schori, boucher, à Thoune, ou à M. Althaus, boucher, à Neuchâtel.

On cherche, pour une personne de 35 ans, une place dans une maison tranquille, pour aider au ménage. Pour renseignements, s'adresser à la pharmacie Imer, à Neuveville.

Une personne qui connaît le service de table, demande place de sommelière dans un café ou hôtel. S'adresser Treille 7, au 3^{me} étage.

Une fille possédant des certificats, cherche à se placer pour le 1^{er} octobre, pour faire tous les travaux d'un ménage. S'adresser au bureau du journal. 245

Une fille possédant de bons certificats cherche, pour tout de suite, une place comme sommelière ou cuisinière dans un hôtel ou café-restaurant. S'adresser Grand'rue 4, 3^{me} étage.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

262 On demande, pour faire le service complet d'un ménage et soigner un jardin, une domestique d'âge mûr, pouvant fournir de bonnes références. Entrée fin du mois. S'adresser au bureau d'avis.

BONNE SUPÉRIEURE

sachant enseigner la langue française, demandée dans une famille allemande. Offres sous les initiales S. T. 40, à adresser à Rodolphe Mosse, St-Gall. (Ma. 3252 Z.)

On demande, pour tout de suite, une domestique pouvant s'occuper de tous les travaux d'un ménage soigné. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser Vieux-Châtel 4.

On demande, pour le mois d'octobre, une cuisinière propre, active et munie de bonnes références. S'adr. à l'hôtel du Lac, à Auvernier.

On demande, pour tout de suite, une jeune fille, pour s'aider dans un ménage. Vie de famille. S'adresser à M^{me} Béguin, Cassardes 26, Neuchâtel.

Une famille de deux personnes, à Neuchâtel, demande une femme de ménage sachant bien faire la cuisine française. Bonnes conditions. Le bureau de la Feuille indiquera. 246

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

Honnête jeune fille ayant travaillé pendant 1 an 1/2 (sur gilets et pantalons) chez un tailleur capable, demande place dans la Suisse française chez un tailleur (appie-cœur) ou chez une tailleurse connaissant bien la confection pour garçons. Offres à Rodolphe Mosse, à Soleure. (Ma. 3230 Z.)

On cherche

Jeune mécanicien capable, muni de bons certificats et sachant assez bien le français, cherche place pour le 10 octobre chez un mécanicien en petite mécanique de la Suisse romande, pour se perfectionner dans le français. Bon traitement est préféré à un fort salaire. Offres sous chiffre W. 4932, à Rodolphe Mosse, Zurich (M. 3553 cZ.)

APPRENTISSAGES

Un jeune homme pourrait entrer comme apprenti dans une maison de gros de la ville. Adresser offres F. A. 1872, poste restante, Neuchâtel.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Un **chien courant**, manteau brun, poil blanc, a disparu le 22 courant. Bonne récompense à la personne qui en donnera des nouvelles au docteur Châtelain, à Saint-Blaise.

Trouvé lundi matin une montre. La réclamer au magasin Graf, rue de l'Hôpital.

AVIS DIVERS

Une jeune demoiselle brevetée désire donner des leçons de français ou préparer des élèves pour les tâches. S'adr. au bureau de la Feuille. 259

Raccommodages de Chaussures SOIGNÉS

Se recommande,
Veuve KUFFER
Atelier rue des Poteaux 8
On achète, même adresse :

Vêtements et Lingerie, Chaussures

LEÇONS DE PIANO

M. Franck Rousselot, rue du Concert 4, chez M. Borel.

PENSION-FAMILLE

Parcs 13, Villa Surville, Neuchâtel.

RENTÉE DES CLASSES

Un étudiant de la Faculté des lettres offre des leçons de répétition et de préparation pour élèves du Collège latin. S'adresser à Pierre Godet, faubourg du Château 7.

On désire mettre en pension deux garçons de 15 et 16 ans, dans une bonne famille de la ville, laquelle aurait déjà d'autres pensionnaires. S'adr. au bureau de la Feuille. 253

On promet

100 fr. de récompense

à qui dénoncera la personne sacrilège qui a osé violer le respect de la mort, en dépouillant et défigurant la couronne de fleurs artificielles de la tombe n° 104, de l'année 1893, afin que cette personne soit traduite devant le tribunal et punie pour son audacieuse profanation.

Alfred Kybourg, jardinier.
cimetière du Mail.

On demande à échanger du miel contre des pommes de garde de choix. Échantillons de miel à disposition. S'adr. à M. Chable, Pertuis du Sault 9.

Pension FAVARGER-MERY

8, rue Pourtalès 8
Cuisine soignée. | Prix modérés.

Maladies des yeux

Le **Dr VERREY**, médecin-occuliste, à Lausanne, reçoit à Neuchâtel, rue de la Treille 3, **tous les mercredis**, de 10 h. à 1 heure.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISE & ALLEMANDE

Leçons de littérature, de composition, de conversation, de lecture et de grammaire.

Diplômes et recommandations à disposition.

Il sera fait des conditions favorables pour des classes du soir, de 3 ou 4 élèves au moins.

S'adresser à M^{me} PRIESTNALL, Place Purry 9.

Rentrée : 2 octobre.

L'Imprimerie de la Feuille d'avis livre en deux heures les lettres de faire-part.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Promesses de mariage.

Léon-Adolphe Borel, commis, Neuchâtel, et Henriette-Alice Cuvit, tailleuse, Vaudoise; les deux domiciliés à Genève.

Johann-Edouard Luthi, conducteur d'omnibus, Bernois, domicilié à Neuchâtel, et Anna-Maria Lehmann, femme de chambre, Bernoise, domiciliée à Berne.

Naissances.

23. Yvonne-Jeanne-Marie, à Fritz Rosselet-Petitjaques, mathématicien, et à Marie-Madeleine née Stucker.

23. Henri-Jacob, à Jacob Neuhaus, mécanicien, et à Elisa née Leimacher.

24. Georges-Edouard, à Henri-Edouard Dubois, et à Estelle-Fanny née Wenker.

Décès.

21. Gustave-Emile Barbier, cultivateur, Neuchâtel, époux de Sophie Vouga-dit-Favre, né le 18 novembre 1835.

22. Louis-Edouard Kriger, tourneur, neuchâtel, époux de Louise-Marie Girard, né le 20 décembre 1843.

24. Berthe, fille de Henri-Edouard Ladame et de Mathilde-Louise Neuron, Neuchâtel, née le 26 septembre 1875.

24. Joseph-Samuel Perregaux, Neuchâtel, veuf de Françoise-Henriette Bridel, né le 30 avril 1817.

24. Fanny née Guinand, veuve de Louis Robert-Tissot, Neuchâtel, née le 4 mars 1826.

24. Emile-Conrad, fils de Gottlieb-Friedrich Burkhalter et de Margarita Amacher, Bernois, né le 10 janvier 1893.

24. Jeanne-Alice, fille de Lorenzo-Giuseppe-Giacolino Chiara et de Elisa née Watrich, Italienne, née le 25 janvier 1893.

NOUVELLES POLITIQUES

France

Dimanche soir, dans une réunion du faubourg du Temple, à Paris, des désordres ont éclaté. Plusieurs Italiens s'y trouvaient, qui ont crié : « Vive la triple alliance ! » Douze personnes ont été blessées et transportées à l'hôpital Saint-Louis. Une dizaine d'arrestations ont été opérées.

— Des troupes ont été envoyées de Lille à Valenciennes pour empêcher une attaque des mines d'Anzin par les grévistes.

À Carmeaux, une réunion de mineurs a décidé la grève générale de tous les mineurs de France. Une autre réunion ouvrière a décidé que la question serait soumise à un référendum.

Dans le borinage de Mons, la grève générale a été décidée à partir d'hier.

Allemagne

D'après une dépêche de Berlin, à Londres, la réconciliation complète de l'empereur Guillaume et du prince de Bismarck serait imminente.

Espagne

Dimanche, pendant une revue à l'occasion de la fête de la princesse des Asturies, à Barcelone, un attentat a été commis contre le maréchal Martinez Campos. Une bombe chargée de dynamite a été lancée entre les jambes de son cheval, qui a été tué. Le maréchal a été blessé à la cuisse. Plusieurs officiers ont été également blessés. Un gendarme qui passait et un promeneur ont été tués.

L'auteur de l'attentat, qui est un ouvrier, a été arrêté. La foule a acclamé le maréchal, qui, après un pansement, a assisté à l'ouverture du congrès artistique et littéraire.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— Vendredi matin, cinquante grévistes, quittant Carvin (Pas-de-Calais), se sont mis en route par petits groupes dans le plus grand calme, se dirigeant sur Anzin, pour y provoquer le chômage. Dans la nuit, une bande de grévistes a foncé plusieurs portes dans les cités ouvrières de Verquigneul, dépendant de la concession des mines de Nœux. La gendarmerie a dû intervenir.

Parlant d'un manifeste que les agitateurs députés Basy et Lamendin viennent d'adresser aux mineurs d'Anzin pour leur persuader de se mettre en grève, le *Journal de Genève* dit :

« Ce manifeste est en son genre un pur chef-d'œuvre. Il reproche à la Compagnie d'avoir, perfidement, depuis la dernière grève, fait tout ce qu'il fallait faire pour rendre ses ouvriers heureux, pour leur épargner tout sujet de mécontentement, pour leur procurer la vie à bon marché; elle a été, trait des plus noirs, jusqu'à enrôler leurs fils de préférence à ceux des autres; elle a haussé les salaires, sans qu'on le lui ait demandé. N'est-ce pas le comble de la perfidie! Evidemment, ce que ces odieux capitalistes ont voulu par là, c'est endormir leurs ouvriers dans un bien-être humiliant, c'est les détourner du grand mouvement socialiste qui doit renouveler la face du monde après avoir commencé par ruiner l'industrie et les industriels, patrons et

ouvriers! Peut-on imaginer une trame plus diabolique! On veut faire d'eux des traités et des renégats. Mais cela ne peut durer. Il faut qu'Anzin se lève: « Debout tous! », et « Vive la grève générale! »

« N'avions-nous pas raison de dire que ces brouillons professionnels étaient des malfaiteurs publics. Nous allons voir maintenant ce que ces mineurs d'Anzin si choqués vont répondre à ce beau discours, et s'ils crieront comme les autres: « Vive la grève! » c'est-à-dire: Vive la misère et la haine! car c'est bien ce que cela veut dire. C'est très possible, car souvent le bonheur ennuit, et il y a des moments où l'homme le plus doux s'impatiente de ne pouvoir se plaindre de son sort. »

— Une tempête de neige a sévi, samedi matin, en Ecosse et sur une grande partie du nord de l'Angleterre.

La neige est tombée pendant plusieurs heures et forme une couche de plusieurs centimètres. En Irlande, les montagnes Knockmoldown sont toutes blanches. Les météorologistes britanniques considèrent que ce refroidissement précoce de la température présage un hiver exceptionnellement rigoureux.

— On a lancé, samedi, à Belfast (Irlande), un navire construit pour la Compagnie White Star, et qui est le plus grand navire marchand du monde: le *Civic* mesure 152 mètres en longueur et près de 19 mètres en largeur; son tonnage net est de 5,325 tonnes, sa capacité est de 14,089 tonnes; il est destiné au transport du bétail.

— Une dépêche de New-York annonce que la nouvelle canonnière bâtienne *Alexandre-Petion* a coulé bas près du cap Tiburon. Sur quatre-vingt-dix hommes qui composaient l'équipage, un seul s'est sauvé.

M. Durham, ancien ministre des Etats-Unis, à Haïti, rapporte que dans ce naufrage plusieurs diplomates de Haïti qui se rendaient à Saint-Domingue ont péri, entre autres, le général Molini, M. Cohen, ancien ministre, et M. Dean, ancien consul en France.

— Prenez garde aux guêpes! La veuve Dubs, à Alloltern, avait porté à sa bouche une pomme, sans remarquer qu'une guêpe s'y trouvait. La guêpe la piqua au gosier. M^{me} Dubs courut chez le médecin, mais en route, elle tomba morte sur le sol. La piqûre avait déterminé une enflure telle que la pauvre femme avait été étouffée.

NOUVELLES SUISSES

Berne, le 25 septembre 1893.

(De notre correspondant.)

La commission pour le droit pénal s'est ajournée à huitaine.

En attendant, la plus belle conquête de notre futur droit pénal sera peut-être la condamnation conditionnelle. La Belgique a, la première, ouvert la voie dans cette direction. La France et l'Italie ont suivi son exemple. Quant au projet suisse, il autorise le tribunal à suspendre l'exécution du jugement si le délinquant est condamné pour la première fois, s'il n'a pas été poussé par des mobiles bas, s'il a, autant que possible, réparé le dommage causé par le délit, si la peine ne dépasse pas six mois de prison. Il stipule ensuite par voie de conséquence que la condamnation est considérée comme non avenue, si le condamné n'encourt pas de condamnation nouvelle pendant cinq ans. Dans le cas contraire, la première peine sera d'abord exécutée, sans préjudice de la seconde.

C'est là un salutaire garde-à-vous. Et n'allez pas croire que le pouvoir intimidateur de la menace pénale soit ébranlé par l'idée que celui qui en est à son premier délit peut échapper à la répression. Les restrictions que le projet trace à la condamnation conditionnelle, rendent cette hypothèse bien peu vraisemblable. En effet, l'exécution du jugement ne doit pas être suspendue chaque fois qu'il s'agit d'un premier délit; il faut encore que l'auteur n'ait pas été poussé par des mobiles bas. Le sursis est donc exclu pour ces délits qui révoltent la conscience publique, pour les actes déshonorants de l'ancien droit; il s'appliquera surtout aux délits dérivant d'un égarement momentané chez un homme dont la nature n'est pas perverse. Le bénéfice du sursis est refusé au condamné qui n'a pas réparé, dans la mesure de ses moyens, le préjudice causé par le délit. On ne verra donc pas l'auteur du dommage exempté de la peine, alors que par méchanceté il refuse toute réparation. Le sursis ne s'applique qu'à l'emprisonnement jusqu'à six mois. Il

(Voir suite en 4^{me} page.)

Etoffes commandables
Nouveautés en Etoffes pour dames et messieurs et Flanelles.
Cheviots et draps, véritables anglais, excellentes qualités, de double largeur, à fr. 1.25, 1.45-8.75. — Échantillons franco.
Oettinger et C^o, Zurich.

n'existe pas pour les autres peines, notamment pour l'amende. Il s'agit surtout de préserver de la honte celui qui n'a pas encore été en prison. Le tribunal, même au cas où toutes les conditions ci-dessus sont remplies, ne peut ordonner le sursis que s'il estime que cette mesure préservera le délinquant d'une rechute.

Cette dernière condition énonce la raison d'être de l'innovation qui a donné d'excellents résultats en Belgique, en France et en Italie, en ramenant au bien les coupables, en rendant à la société non des malfaiteurs qui ont subi leur peine, mais des membres égarés qui désirent se réhabiliter de leurs fautes et qui auront été affranchis des contacts malsains de la prison. Au lieu d'envoyer le délinquant au pénitencier, le juge lui dit: «Allez et ne péchez plus», et le malheureux, s'il a encore au cœur des sentiments d'honneur, cherche à se relever par son activité et sa loyauté. Le tribunal est, par exception, investi du droit de grâce, mais c'est une grâce conditionnelle que le condamné doit se conquérir par lui-même. Aujourd'hui, le juge est souvent forcé d'envoyer un coupable en prison contre sa propre conviction, mais parce que la loi l'exige; le magistrat n'ignore pas que cette peine corrompra le condamné qu'un pardon conditionnel aurait pu sauver peut-être; c'est là surtout que l'innovation sera précieuse.

Par l'effet du sursis accordé, le coupable n'est point quitte de sa peine; il est et demeure condamné. S'il récidive pendant le délai d'épreuve de cinq ans, l'ancienne et la nouvelle peine lui seront cumulativement appliquées. La condamnation dont l'effet a été suspendu reste exécutoire pendant cinq ans; elle ne perd définitivement sa force exécutoire que si le condamné n'a pas récidivé pendant ce délai, c'est là, je le répète, un salutaire garde-à-vous. En un mot, le sursis au jugement doit être envisagé comme un nouveau moyen pouvant contribuer avec les autres à la réalisation du but final de la répression pénale, qui est l'augmentation de la sécurité sociale et la régénération des coupables.

Le succès de l'innovation dépend de la manière dont elle sera appliquée; si nos tribunaux tiennent compte des restrictions établies par le projet, le sursis doit produire d'heureux effets.

Jura-Simplon. — De nombreux journaux publient une dépêche de Berne d'après laquelle le Jura-Simplon passerait à bref délai un contrat avec la maison Sulzer frères pour le percement du Simplon.

Présentée sous cette forme, la nouvelle n'est pas exacte. Il s'est formé pour le percement du Simplon un consortium dont font partie les maisons Brand, Brandau et Cie, à Hambourg, qui ont coopéré au percement de l'Arberg, Locher et Cie, de Zurich, constructeurs du chemin de fer du Pilate, Sulzer frères, de Winterthour, et la Banque de Winterthour. Les conditions auxquelles le consortium se chargerait du percement seront indiquées plus tard. Le Conseil d'administration du Jura-Simplon aura d'ici au 15 octobre à autoriser la direction à poursuivre cette affaire.

Architectes et ingénieurs. — L'assemblée annuelle de la Société suisse des architectes et ingénieurs a été fréquentée dimanche par 150 personnes. Berne a été désigné comme rendez-vous pour l'an prochain. MM. Ritter (Neuchâtel) et Gerlich (Zurich) ont été nommés présidents. Malgré la pluie, promenade au Grutli et le soir illumination des quais et dîner au Schweizerhof.

A Sursee a eu lieu un banquet d'adieu très animé en l'honneur de M. le juge fédéral Attenhofer.

Journalistes suisses. — La Société de la presse suisse a été réunie dimanche à Soleure en assemblée générale annuelle. L'assemblée a procédé à une révision des statuts, afin de pouvoir faire inscrire l'Association au Registre du commerce, à Berne.

La plus grande partie de la séance a été remplie par des rapports très développés présentés par MM. Bonjour, de la Revue, et Gysi, de la Nationalzeitung, sur la régle des postes et la réduction des taxes télégraphiques pour le service de la presse.

Sur la proposition de M. Seippel, directeur de l'Agence Dalmat suisse, l'assemblée a décidé de charger le comité d'étudier la question du développement des relations téléphoniques internationales.

Berne. — La nouvelle donnée par le Bieler Anzeiger relative à l'arrivée du général Saussier à Macolin, nouvelle qui a été reproduite par la plupart des journaux, était un canard. Le Bieler Anzeiger a été mystifié par un mauvais plaisant.

Zurich. — Les ouvriers tonneliers de Zurich ont décidé de se mettre en grève lundi. Ils réclament un salaire de 4 fr. 50 cent. par jour. Plusieurs maîtres tonneliers ont déjà accepté le nouveau tarif, en sorte que la grève ne sera que partielle.

Lucerne. — Les blessures que le colonel Bindshädel s'étaient faites en tombant de cheval, à Lucerne, ont été re-

connues moins graves qu'on ne le craignait. Cet officier sera guéri dans quelques jours.

Fribourg. — Un drame est survenu à Châtres, près de Morat. A la suite d'une altercation, un nommé Rothenbühl, fou de colère, a jeté son beau-père, vieillard de 75 ans, par dessus une galerie. Le pauvre homme a eu les jambes brisées et d'autres contusions: il est mort mercredi à l'infirmerie de Meyriez où il avait été transporté. Son gendre a été arrêté.

Vaud. — Environ 300 industriels se sont fait inscrire pour l'exposition de 1894 à Yverdon. On s'attendait à mieux, attendu que les demandes provisoires s'élevaient à 400. Cependant, avec de la peine, on obtiendra de nouvelles inscriptions. La Société vaudoise des Beaux-Arts a annoncé sa participation; cette nouvelle a causé un vif plaisir. On va s'occuper activement de la partie financière de l'entreprise.

Il est question d'acheter pour l'exposition la cantine ayant servi à la fête fédérale du Grutli, à Neuchâtel.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

GRAND CONSEIL

Séance du 25 septembre.

Présidence de M. F. SOGUEL, président.

A l'ouverture de la session, le président lit des lettres de membres qui s'excusent de ne pouvoir pas prendre part aux délibérations. A leur nombre, on s'aperçoit qu'on est en pleines vendanges.

Le Conseil entend la lecture d'une pétition dans laquelle M. Chatalein, chef de section, à la Chaux-de-Fonds, demande que son traitement soit porté de 2500 à 3000 fr. Le Conseil d'Etat examinera cette requête au moment de l'établissement du budget de 1894.

Le président communique à l'assemblée les lettres de démission de M. Cornaz, directeur du département de justice et police, et de M. W. Bourquin, suppléant du président du tribunal à la Chaux-de-Fonds. On sait que le premier a été appelé à siéger au tribunal fédéral et que le second a été nommé substitut du procureur général. Ces deux lettres figureront au premier rang des objets à l'ordre du jour du lendemain.

Une pétition de M. Georges Calame, demandant l'établissement d'une route des Planchettes aux Brenets, est renvoyée au Conseil d'Etat.

On passe au Code de procédure pénale. La Commission législative dans son rapport rend hommage à la haute compétence de l'auteur du projet, M. Auguste Cornaz, dont elle regrette vivement le départ. Elle conclut en disant: «Nous avons le sentiment qu'il (le code) représente la somme des progrès véritables et pratiquement réalisables dans les conditions actuelles de notre canton, et nous sommes convaincus qu'en modifiant cette œuvre, dont toutes les parties se tiennent et forment un ensemble harmonique et bien conçu, on ne ferait que la gêner et en diminuer la valeur. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir — suivant en cela le précédent consacré lors de l'adoption du nouveau code pénal — de vous recommander l'acceptation in globo du nouveau code de procédure pénale.

M. Biolley ne croit pas que le Grand Conseil, assemblée délibérante, puisse ne pas discuter une loi de cette importance. Quant à lui, il propose que la mise au secret n'ait jamais lieu à l'égard des mineurs et des incapables, et qu'en tout cas ceux-ci soient immédiatement pourvus d'un avocat. Il prétend que les agents de police retirent la moitié des amendes qu'ont amenées leurs dénonciations et quand on lui apprend que la chose n'existe qu'au fédéral, il veut qu'un article de loi l'empêche d'être jamais introduite au cantonal! Il s'autorise d'une affaire jugée à Neuchâtel par le 1er assesseur du juge de paix pour proposer que l'appel soit établi pour les jugements correctionnels ou de police et demande que les membres du Tribunal cantonal appelés à siéger comme suppléants dans la Chambre d'accusation ne puissent pas plus tard se prononcer, comme juges, sur la même affaire.

MM. Eugène Borel, rapporteur, Cornaz, Renaud, Jeanhenry, Lauener, Soguel et E. Lambelet s'efforcent de lui prouver qu'il a tort, de lui expliquer les choses qu'il n'a pas saisies, il faut croire, de lui montrer combien, tout en sauvegardant les intérêts de la société, le projet veille à ceux des prévenus, et combien tout y est prévu et réglé d'avance; — peine perdue: M. Biolley affirme qu'on ne veut pas le comprendre, qu'on lui fait dire ce qu'il n'a pas dit, et il s'indigne qu'on veuille lui donner des leçons.

Et il maintient ses propositions auxquelles rien ne donne lieu, ni dans le projet, ni dans les mœurs de notre magistrature, — pas plus, d'ailleurs, que nos coutumes parlementaires ne donnent lieu aux exagérations de langage dont M. Biolley paraît s'être fait une habitude autant qu'une règle de conduite.

De son côté, M. Coullery voudrait voir abolir le principe de la libération provisoire moyennant cautionnement. Texte

en mains, M. Cornaz lui démontre que, loin d'avantager ceux qui ont quelque fortune, le projet est plutôt favorable à ceux qui n'ont rien, puisqu'il prévoit la mise en liberté éventuelle sans cautionnement, tandis qu'il autorise le magistrat à refuser cette libération même après l'offre d'un cautionnement. M. Coullery prétend aussi qu'on veut lui faire dire ce qu'il n'a pas dit!

Système commode, qui n'exige pas beaucoup de frais de raisonnement, mais bien de l'imagination, — sans compter que le Grand Conseil y perd un temps précieux.

M. F. de Perregaux obtient que l'arrestation provisoire ne puisse être maintenue au-delà de trois jours — au lieu de huit — sans être transformée en arrestation définitive, le terme de trois jours lui paraissant seul en harmonie avec la Constitution.

Au vote, les propositions de M. Biolley sont rejetées à une immense majorité et le projet est accepté à l'unanimité moins une voix (M. Coullery). En imitation de ce qui a été fait pour le Code pénal, l'assemblée décide que M. Cornaz, auteur du Code de procédure pénale, sera invité à en signer l'édition officielle.

Le Conseil adopte ensuite un projet de décret modifiant la loi sur l'organisation judiciaire. En voici la teneur:

Article premier. — L'article 78 de la loi du 17 juillet 1874 sur l'organisation judiciaire reçoit la rédaction suivante: «Les jurés sont nommés dans chaque collège électoral par les électeurs cantonaux, dans la proportion d'un juré sur deux cents âmes de population. — Toute fraction au-dessus de cent âmes de population compte pour deux cents».

Art. 2. — L'article 118 de la loi, concernant le tribunal neutre, est abrogé.

M. Coullery avait demandé à ce propos que le jury fût désigné par le sort dans tout le corps électoral, ou qu'on l'élût suivant le principe de la représentation proportionnelle. Sa demande n'a pas été prise en considération sur l'observation de M. Cornaz que la désignation par le sort, entre tous les citoyens, avait été condamnée par l'expérience faite chez nous et que l'élection du jury suivant le principe de la proportionnalité ferait descendre la justice dans l'arène politique.

On lit une pétition, portant 557 signatures, demandant l'étude d'une voie ferrée entre les Ponts et Travers. — Dépôt sur le bureau.

Un demande en grâce est renvoyée au Conseil d'Etat.

M. Biolley a déposé une demande d'interpellation sur l'intervention du Conseil d'Etat dans une question relevant de la justice civile. Il s'agit du différend entre MM. Touchon et Wasserfallen, à Neuchâtel, sur le fond duquel nos lecteurs ont pu se faire une opinion. — M. Cornaz se déclare prêt à répondre, mais M. Biolley trouve qu'il a déjà beaucoup parlé dans cette séance. — Il ne doit pas être seul à le trouver. — Le Conseil n'est plus en nombre. On demande la clôture de la séance. Celle-ci est levée à six heures, après qu'il a été décidé de se réunir le lendemain à huit heures au lieu de neuf heures.

Neige et gelée. — Hier matin il a gelé au Val-de-Ruz et le sommet de Tête-de-Ran était blanc de neige.

Végétation. — Le Neuchâtelois dit qu'on a récolté à Boudevilliers une pomme de terre de la variété *imperator*, qui pèse 1 kg. 650 gr., et fera plus d'une bouchée. A côté de ce tubercule phénoménal, on en a trouvé d'autres pesant 1 kg. 250 à 1 kg. 500 gr.

CHRONIQUE LOCALE

Exposition Bachelin. — Les nombreuses personnes qui visitent actuellement l'Exposition Bachelin (Galerie Léopold Robert), sont surprises de la quantité de toiles et de dessins exposés, qui témoignent une fois de plus de la remarquable activité de notre regretté peintre; toutes, d'autre part, reconnaissent que la collection est d'une haute valeur artistique: à côté de quelques œuvres, qui prêtent à une juste critique, il y en a beaucoup d'autres qui sont de la plus belle époque de Bachelin.

Nous engageons vivement nos lecteurs à ne pas attendre au dernier moment, pour aller admirer une dernière fois une galerie intéressante au premier chef; ils rendront ainsi un nouvel hommage d'estime à Bachelin. Nous leur rappelons en outre que les œuvres de Bachelin sont mises en loterie à 1 le billet; le premier lot est une toile de 500 francs. (Communiqué.)

Peinture. — Nous signalons avec plaisir un portrait, fait par M. Attanasi, qui est exposé chez MM. Delachaux & Niestlé, rue de l'Hôpital. C'est celui d'une des personnalités les plus connues de Neuchâtel et dont on trouvera sans doute que les traits sympathiques, où la bonté domine avant tout, ont été expressivement et fidèlement rendus par l'artiste.

Nous n'hésitons pas à dire que, parmi les bonnes toiles de M. Attanasi, celle-ci est la meilleure que nous ayons vue.

Accident. — On a transporté hier à l'hôpital Pourtalès un jeune homme qui

avait eu, à la gare de Cornaux, les jambes coupées par le train de 8 heures du soir. Il est mort à 11 heures.

Ce numéro est accompagné d'un supplément d'annonces avec feuilleton, faits divers, etc.

VENDANGES

Des marchés se sont conclus à Morges, ces jours-ci, à 26, 25 et 24 centimes le litre. L'Ami de Morges assure même qu'il s'est traité des affaires à 23 centimes le litre de moût.

Les vins de la commune de Signy, près de Nyon, ont été adjugés au prix de 22 et 22 1/2 centimes le litre de moût, les frais de vendange à la charge de l'acquéreur.

A Montreux, les mises des pupilles qui ont eu lieu samedi ont varié de 11 fr. 10 à 12 fr. 20 la brantée de 40 litres.

Les marchands du canton de Schaffhouse ont fixé comme suit le prix du vin de cette année: blanc, de 25 à 30 cent. le litre; 1er choix, 35 cent.; rouge, de 50 à 60 cent. le litre; 1er choix, 65 c.

LIBRAIRIE

Exposé de la Constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin, dressé en 1806 et publié d'après les documents originaux par Maurice Tripet. — Chez l'auteur et les principaux libraires, à Neuchâtel; prix: 1 fr. 50.

Après l'avènement de Berthier, en 1806, une grave question se posa entre M. de Lespérut, gouverneur de la principauté, et le peuple neuchâtelois. L'historien Louis Junod l'expose ainsi:

«M. de Lespérut était un homme modéré, mais sage et prudent. Il avait envie de remplacer les institutions neuchâteloises par une constitution calquée sur celle de la France; il confessa le procureur-général de Rougemont, qui lui dit: «Avant de renverser, veuillez au moins examiner ce que vous allez détruire»; puis il lui fit un tableau si vrai de la constitution de l'Etat et des garanties qu'elle présentait tant au prince qu'au peuple, que le gouverneur en fut vivement frappé. Il demanda qu'on lui remit le plan de cet antique édifice auquel avaient travaillé sept siècles; il le fit passer à son ami Volney, qui lui répondit: «Laissez à ce peuple ses lois, vous ne pourriez lui en donner de meilleures.» Aussitôt qu'il reçut cette réponse, M. de Lespérut s'empressa de la faire connaître à M. de Rougemont; il alla, en robe de chambre et en pantoufles, la lui porter; il le recontra sur l'escalier qui conduit au château, et lui dit: «Volney vous donne gain de cause; il ne sera rien changé chez vous.»

C'est cet intéressant travail que M. Tripet fournit au public l'occasion de lire. On lui en saura gré dans le canton de Neuchâtel.

Mazurka pour piano, par Paul Schmid. Prix: 2 fr. En vente dans les magasins de musique, à Neuchâtel.

M. Paul Schmid a joué dans un concert, l'hiver passé, une Mazurka de sa composition qui avait été remarquée à juste titre. C'est cette page qu'il fait paraître aujourd'hui et où les amateurs noteront l'originalité de l'accompagnement dans la première et la troisième partie, où le même thème est travaillé bien différemment. La mélodie plutôt liée et douce du second thème (deuxième partie) contraste heureusement avec les notes détachées, hardiment jetées, du premier.

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 25 septembre.

La conférence relative à la situation de l'agriculture par suite de la disette des fourrages s'est ouverte lundi matin, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Deucher. Tous les cantons, sauf Bâle-Ville et les deux Appenzell, étaient représentés. M. Deucher a fait entrevoir que le concours de la Confédération se bornerait aux réductions de tarifs déjà accordées et, éventuellement, à quelques subventions. Le reste de la première séance, qui a duré jusqu'à une heure, a été consacré à la lecture des rapports des différents gouvernements cantonaux. A 3 heures a eu lieu la seconde séance.

Paris, 25 septembre.

Contrairement à certaines allégations, il est certain que M. Carnot ira à Toulon pour assister à l'arrivée de l'escadre russe.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le calme est parfait; le chômage est complet, sauf dans les bassins d'Aniche, d'Azincourt et d'Anzin. Les troupes protègent les fossés et barrent les routes pour empêcher les attroupements.

Londres, 25 septembre.

Dans un meeting tenu à Londres et auquel assistaient plusieurs milliers d'ouvriers sans travail, on a décidé de de-

mander au gouvernement la mise en culture des immenses terrains vagues qui entourent Londres.

Bruxelles, 25 septembre.

5,000 mineurs, sur les 30,000 qui travaillent dans le Borinage, se sont mis en grève, conformément au vote du congrès.

Même quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car Tu es avec moi. Ps. XXIII, v. 4.

Que ta volonté soit faite Math. XXVI, v. 2.

Monsieur Edouard Robert-Tissot, à Neuchâtel; Madame et Monsieur Jean Boillot-Robert, à Neuchâtel, leurs enfants Jeanne, May, Edouard, Charles et René; les familles Guinand et Robert-Tissot, ont la profonde douleur d'annoncer à leurs parents et connaissances le décès de leur bien-aimée mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine,

MADAME

Fanny ROBERT-TISSOT, née GUINAND, qu'il a plu à Dieu de retirer à Lui, dans sa 68^{me} année, aujourd'hui 24 septembre, à la suite d'un accident et après quatre jours de souffrances.

Neuchâtel, le 24 septembre 1893. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mardi 26 courant, à 1 heure après-midi.

Domicile mortuaire: Cité de l'Ouest 2. Le culte se fera à midi et demi. Il ne sera pas envoyé de faire-part.

Monsieur et Madame Henri Ladame-Neuron; Monsieur et Madame George Petitpierre-Ladame; Monsieur et Madame Otto Schmidt-Ladame; Monsieur Henri Ladame; Mademoiselle Marthe Ladame, et les familles Morel-Ladame, Ladame-de-Bellefontaine, Ladame-Borel, pasteur, Roulet-Ladame et Meuron, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Berthe LADAME,

leur bien-aimée fille, sœur, belle-sœur, nièce, petite-nièce et cousine, que Dieu a rappelée à Lui, après une courte maladie, à l'âge de 18 ans.

Neuchâtel, 24 septembre 1893. L'Eternel est mon Berger, je ne manquerai de rien. Ps. XXIII, 1.

C'est l'Eternel, qu'il fasse ce qui lui semblera bon. 1 Samuel III, 18.

L'enterrement aura lieu mardi 26 septembre, à onze heures du matin. Domicile mortuaire: Terreaux n° 3. On ne reçoit pas.

Monsieur et Madame Alfred Perregaux-Matthey et leurs enfants; Madame et Monsieur Félix Bouvier-Perregaux et leurs enfants, à Genève; Mademoiselle Louise Perregaux, à Onex, et leurs familles, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher père, grand-père et frère,

Monsieur Samuel PERREGAUX,

enlevé à leur affection, dans sa 77^{me} année, après une longue et douloureuse maladie.

Ps. XXIII, v. 4.

L'ensevelissement aura lieu à Boudry, mardi 26 courant, à 1 1/2 heure après midi.

AVIS TARDIFS

On demande, pour la Hongrie, une bonne d'enfants de langue française. Trois ans d'engagement. Départ immédiat. — S'adresser hôtel du Raisin, Neuchâtel.

Bourse de Genève, du 25 septembre 1893

| Actions | Obligations |
|-----------------------|------------------------|
| Jura-Simplon. 134. — | 3 1/2 fédéral. — |
| Id. priv. — | 3% id. ch. de f. 96 10 |
| Centra-Suisse — | 3% Gen. à lots 106. — |
| N-E Suis. anc. 535. — | S.-O. 1878, 4% 511. — |
| St-Gothard. — | Franco-Suisse — |
| Union-S. anc. — | N.-E. Suis. 4% 521. — |
| Banque fédér. — | Lomb. anc. 3% 307. — |
| Union fin. gen. — | Mérid. ital. 3% 273 50 |
| Paris de Sévif. — | Douan. ott. 5% — |
| Alpines. | Prior. ott. 4% — |

| Changes à Genève | | Argent fin en % | |
|-------------------|--------|-----------------|----------|
| Demandé | Offert | Londres | Hambourg |
| France | 100.11 | 100.16 | — |
| Londres | 25.24 | 25.28 | — |
| Allemagne 124.10 | 124.30 | Esc. Genève 4% | — |

Bourse de Paris, du 25 septembre 1893

| (Cours de clôture) | | |
|-------------------------|---------|-----------------------|
| 3% Français. | 98.27 | Crédit foncier 972.50 |
| Ext. Esp. 4% | 64.15 | Comptoir nat. — |
| Hongr. or 4% | 94.07 | Bq. de Paris. — |
| Italien 5% | 93.67 | Créd. lyonnais 732.50 |
| Portugais 3% | 21.31 | Mobilier fran. — |
| Rus. Or 5% | 68.25 | J. Mobil. esp. 72.50 |
| Turc 4% | 22.08 | Banq. ottom. 579.87 |
| Egy. unif. 4% | 515.93 | Chem. Autrich. 626.25 |
| Actions | | Ch. Lombards 238.75 |
| Suez. | 2708.75 | Ch. Méridien. 588.75 |
| Rio-Tinto | 335. — | Ch. Nord-Esp. 132.50 |
| Bq. de France — | — | Ch. Saragosse 160. — |

Banque cantonale neuchâteloise

Nous sommes acheteurs de: 3 1/2 % Etat de Neuchâtel 1891, à 100 et int. 4 1/2 % ditto 1877, à 103 4 % Municipalité de Chaux-de-Fonds 1887, à 101.50 et intérêt. Nous sommes vendeurs de 3 1/2 % Commune de Neuchâtel 1893, à 90 et intérêt.

Voir le Supplément.

Imprimerie H. WOLFRATH & Co

ANNONCES DE VENTE

Savon lanoline au lait souffré

Il résulte des plus récentes découvertes que ce savon est d'un effet surprenant contre toutes les impuretés de la peau, soit: taches de rousseur, boutons, feux du visage, peau rugueuse, etc., il rend la peau douce et le teint d'une blancheur éblouissante. — En morceaux à 75 cts., à la Pharmacie A. DONNER.

BONDELLES

Arrivages tous les jours
AU MAGASIN DE COMESTIBLES
Charles SEINET
8, Rue des Ipancheurs, 8

ORFEVRENERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres
Seules garanties pour l'acheteur.

COUVERTS CHRISTOFLE®

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.
Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

l'unité de qualité,
celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante.
*La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.*

CHRISTOFLE & C^{ie}.

(H. 3640 X)

Extraits de Malt du Dr. G. WANDER, Berne.

Diastase

| | |
|--|----------|
| Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration, | Fr. 1 30 |
| Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale, | » 1 40 |
| A l'iode de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrofuleuse, les dartres et la syphilis, | » 1 40 |
| A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique, | » 1 70 |
| Vermifuge. Remède très efficace, estimé pour les enfants, | » 1 40 |
| Contre la coqueluche. Remède très efficace, | » 1 40 |
| Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants, | » 1 40 |
| Diastases à la pepsine. Remède pour la digestion, | » 1 40 |
| Sucre et bonbons de Malt, très recherchés contre les affections catarrhales, | » 1 40 |

Ce sont les seuls produits de Malt qui aient obtenu une médaille à Brème en 1874.

A l'Exposition de Zurich, diplôme de 1^{er} rang pour excellente qualité.
Dépôts dans toutes les pharmacies de la Suisse.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le **TONIQUE** le plus énergique pour Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants débiles et toutes personnes délicates



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX

Composé des substances indispensables à la formation de la chair musculaire et des systèmes nerveux et osseux.

Le **VIN de VIAL** est l'association des médicaments les plus actifs pour combattre: Anémie, Chlorose, Phthisie, Dyspepsie, Gastrites, Age critique, l'Étiement, Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

M. BOUREGEOIS, pharmacien.
Dépôt à Neuchâtel chez

MANUFACTURE & COMMERCE DE PIANOS

Magasin de Musique et Instruments

G. LUTZ FILS

Place du Gymnase, NEUCHÂTEL

On offre un grand choix de pianos des fabriques BLUTHNER & FRANKE de Leipzig; W. BIESE, NEUMEYER, NIEBER, C. OTTO, MATZ, de Berlin; BERDUX, NAGEL, de Heilbronn, ainsi que de ma fabrication, pour la vente et la location.

PIANOS D'OCCASION — ÉCHANGE — GARANTIE

Réparations et accords de pianos et harmoniums.
Instruments de musique à cordes et à vent; cordes et fournitures. — Réparations.

Vente et abonnement de musique, classique et moderne.
Edition Peters, Litolf, Breitkopf et Härtel, etc., etc.

Prix modérés. — Facilités de paiements.

20 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

LES GENTILSHOMMES DU DÉSERT

ROMAN ALGÉRIEN

Par FERNAND-HUE

Ce jour-là, la marche fut relativement courte; il était à peine quatre heures quand le guide s'arrêta et prévint le colonel qu'il fallait camper.

On dressa le camp dans la forme habituelle; mais, comme il n'y avait pas de bois, on s'abstint de faire le feu de bivouac.

— Nous voici vraiment en route, en dehors du chemin parcouru d'ordinaire par les Européens, dit le journaliste en dégustant son café entre Marius Bey et le colonel.

— Pas tout à fait, mais presque, répondit Laroche.

— Vous allez bientôt commencer la recherche de vos petits cailloux, M. l'archéologue? demanda Hector à Marius.

— Je l'espère, du moins. Mais dites-moi donc, cher Monsieur, pourquoi reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

mes petits cailloux, comme vous les appelez, ont-ils le don d'exciter votre hilarité?

— Ça me paraît si drôle, un Monsieur qui s'avance dans un pays perdu pour y chercher des vestiges du passage des Romains!

— Pas plus drôle que de voir un Monsieur entreprendre le même voyage simplement pour envoyer quelques articles à un journal.

— Je ne vois pas bien que l'on puisse établir une comparaison; mais, Monsieur, avouez-le: vous avez un autre but.

— Pas du tout.

— Le même que moi, peut-être.

— Et quel est votre but, à vous, Monsieur?

— La curiosité, d'abord, et ensuite, j'en conviens, juger par moi-même si le Transsaharien est dans le domaine des choses possibles.

— Eh bien, Monsieur, j'ai le regret de vous dire que vous vous trompez.

— Tant pis. Cela fait tort à mes prétentions de clairvoyance.

Il y eut un moment de silence, puis, tout à coup, le journaliste se leva et s'écria, d'un air joyeux.

— Ah! parbleu! j'y suis!

— Quoi donc? demanda le colonel: qu'est-ce que vous avez trouvé?

— Ce que je cherchais depuis longtemps, depuis que j'ai eu le plaisir de

rencontrer Monsieur sur la route de Laghouat.

— Quoi donc? répéta Marius Bey.

— Où je vous avais vu.

— Moi?

— Certainement. Par métier, je suis obligé de tout savoir, de tout connaître, choses et gens; or, quand je vous ai aperçu, je me suis dit: Le nom de ce savant archéologue m'est tout à fait inconnu; c'est la première fois que je l'entends prononcer; tandis que je suis sûr d'avoir déjà vu son visage quelque part.

— Et... où avez-vous vu mon visage? demanda Carcano, visiblement inquiet.

— A Rome, il y a un an.

— C'est possible.

— Je suis allé faire du grand reportage pour mon journal à la cour du roi d'Italie; j'ai eu l'honneur d'être reçu en audience par M. Crispi; c'est chez lui que je vous ai rencontré.

— Cela est, je vous le répète, fort possible: j'ai eu, à l'époque dont vous parlez, l'occasion d'être présenté à Crispi pour lui demander certaines autorisations relatives à des fouilles.

— Et si j'ai bonne mémoire, vous ne portiez pas alors le même nom que maintenant.

— En cela vous vous trompez.

— C'est que j'aurai confondu.

— Cela est tout à fait certain.

— Tout en parlant, Hector Le Blond

dévisageait Carcano, mais celui-ci ne broncha pas et supporta sans embarras l'examen du journaliste.

— Je crois, Messieurs, qu'il est temps de vous retirer, dit le colonel, qui avait semblé prendre peu d'attention à la conversation des deux hommes, mais qui, cependant, n'en avait pas perdu un mot.

Tous se levèrent, se souhaitèrent une bonne nuit et se dirigèrent chacun vers sa tente.

— Non, je ne me trompe pas, pensait le journaliste en se roulant dans sa couverture.

— Maudit reporter! murmura l'Italien; si j'avais su...

— Il faudra que je questionne M. Le Blond, se dit le colonel; il a l'air d'en savoir plus long qu'il n'en dit.

Pendant que, préoccupé chacun de ses affaires, les trois hommes s'installaient pour la nuit, Richat quittait sa tente et se glissait vers celle de Myriem. Après s'être assuré que personne ne le surveillait, il appela doucement la jeune fille.

Aussitôt, la toile de la tente se souleva et Myriem apparut.

— Je crois, lui dit le sous-officier, que, maintenant, nous pouvons causer en toute sécurité. Avez-vous entendu la conversation de Marius Bey et de Messaoud? Car, c'est le caïd qui était dans la tente de votre voisin.

12, RUE DE L'HOPITAL 12

A. SCHMID - LINIGER

BANDAGISTE

3000 BANDAGES HERNIAIRES

de sa propre fabrication

GROS — garantis, pour tout âge et pour toutes les infirmités. — **DÉTAIL**

CHOIX IMMENSE

de Coussins en caoutchouc pour malades, Coussins pour voyage, Vessies à glace, Cruches à eau chaude, Bas et Bandes élastiques p^r varices, Ceintures-ventrières p^r grossesse, Ceintures en flanelle (Bretelles américaines p^r se tenir droit), Poires et Seringues, Appareils à inhalation, Instruments de chirurgie; Tuyaux en caoutchouc anglais, de toutes les dimensions. Plus de 50 modèles d'Irrigateurs et Glyso-pompes, à des PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

TOILES IMPERMÉABLES POUR LITS FEUTRES POUR COUCHETTES

Tous les articles sur commande, ainsi que les réparations, seront exécutés promptement et soigneusement.

La plus ancienne maison du canton, fondée en 1870.

CONFISERIE — PATISSERIE
GLUKHER-GABEREL
Albert HAFNER, successeur.

Tous les jours, **PÂTÉS FROIDS** truffés de toutes grandeurs et au détail.

RAISINS DU VALAIS
1^{er} choix

Caissettes de 5 kilog. brut, franco contre remboursement de 4 fr. (H. 1324 N.)

J. JORIS-FUMAUX, Sion.

PLUM CAKE

Ce gâteau, très apprécié pour prendre avec le thé, vin, etc., se trouve toujours frais chez **Jules Glukher-Gaberel, confiseur.**

Albert HAFNER, successeur.

— Vous croyez?
— J'en suis certain; je lui ai parlé.
— Eh bien! oui, j'ai tout entendu. Marius Bey a dû remettre une lettre à son interlocuteur, et celui-ci s'est chargé de la faire parvenir à son adresse.

— Qui était?
— Je n'en sais rien; il m'a semblé entendre prononcer le nom de Tripoli, mais je ne saurais rien affirmer: tout ce que je puis vous dire, c'est que Messaoud a promis que la lettre serait remise par un messenger aussi sûr et aussi rapide que celui qui avait apporté la missive du Mahedi.

C'est tout pour la lettre; je vous répète textuellement ce que j'ai entendu. Ensuite, Messaoud a déclaré à Marius Bey qu'il n'avait rien à craindre; que tout réussirait, mais qu'il défendait que l'on fit rien contre son frère. Là encore je n'ai pas bien compris.

— Le frère de Messaoud, c'est moi.

— Vous?

— Oui; c'est lui-même qui m'a appris ce fait.

Et Richat raconta à Myriem son entrevue avec le caïd, se gardant bien de lui dire qu'il avait été question d'elle.

— Pourquoi n'acceptez-vous pas les offres de Messaoud?

— Parce que je me considère comme lié vis-à-vis du colonel par une reconnaissance éternelle, et que l'abandon-

CHARCUTERIE GÉNÉRALE

L. SCHWAB

5, Rue des Épancheurs, 5, Neuchâtel

Assortiment de jambons garantis.
Choucroute & Wienerli.
Petites saucisses de Francfort.
Grand assortiment de charcuterie fine.
Pâtés froids.
Langues de bœufs fumées, préparées par la maison.

EXPÉDITION AU DEHORS

Atelier de ferblanterie F. RETHLISBERGER

JACQUES DELGROSSO, successeur

Magasin toujours bien assorti en

Appareils p^r water-closets à chasse intermittente

Spécimens divers en magasin, appareils de luxe et ordinaires

Pose de toute l'installation avec garantie

Se charge également de tous travaux en bâtiment et appareillage pour eaux.

D. CLAIRE

Rue de l'Hôpital

NEUCHÂTEL

CHEMISES

sur mesure et confectionnées.

Grand assortiment de

CRAVATES

en tous genres.

GANTERIE SPÉCIALE

POUR MESSIEURS.

GUÊTRES

Calçons, Camisoles, Chemises en flanelle, Bas et Chaussettes en soie, laine et coton.

Toile pour chemises système KNEIPP.

Réparations et blanchissage à neuf.

RENTÉE DES CLASSES

Papeterie Georges WINTHER

Tous les livres et fournitures en usage dans les écoles. Achat et vente de livres usagés.

Grand choix de serviettes et sacs d'école en peau et en toile. Fournitures pour le dessin, boîtes de mathématique, etc.

Pains d'Anis dit Moosbruggerli

Confiserie Jules Glukher-Gabriel

Albert Hafner, successeur

Six pipes avinées en rouge, à vendre d'occasion.

 S'adr. rue du Temple-Neuf 18, au second étage.

ner serait, à mon avis, le comble de l'ingratitude.

— Serait-ce l'abandonner que de reprendre la place et le titre qui vous appartenaient ?

— N'insistez pas, Mademoiselle. Quels que soient les avantages et la brillante perspective que m'offre Messaoud, je ne saurais les écouter sans mériter dans ma propre estime. Ma décision est irrévocable.

— Je n'insiste pas ; mais je vous avoue que ces scrupules me semblent exagérés. Il est vrai que je ne suis qu'une petite sauvage élevée en dehors des idées du monde civilisé.

Il y eut un moment de silence.

— Et qui sait ? reprit Myriem : peut-être seriez-vous plus utile à votre père adoptif dans votre nouvelle situation que dans celle que vous occupez maintenant près de lui... Avez-vous parlé au colonel de votre entrevue avec le caïd ?

— Non ; j'ai craint de le peiner ; j'ai craint que, dans sa grande affection pour moi, il ne me conseillât d'accepter.

— Peut-être avez-vous eu tort.

— Si je me suis trompé, il est toujours temps de revenir sur mon erreur. — M. Richat, dit une voix près du sous-officier. Pardon, je vous dérange ; mais il faut absolument que je vous parle ; je viens de votre tente, et, ne vous y trouvant pas, j'ai pensé que vous seriez ici.

PIANOS, HARMONIUMS

et autres instruments de musique.

Louis KURZ

5, Saint-Honoré, 5,

Grand choix de pianos des fabriques Bechstein, Bord, Pflaffe, Schiedmayer, Trost (seul représentant), etc., etc.

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
PIANOS D'OCCASION

Superbe collection de Violons et Violoncelles anciens.

Carlo-Giuseppe Testore, 1710.
Ulrikus Eberle, 1776.
Nicol-Gusetto Fiorentino, 1759.
William Forster, (1739-1808).
J.-B. Vuillaume (1798-1875).
David Techler 1732 (violoncelle).

FOURNITURES — RÉPARATIONS
Musique sur commande, sans augmentation de prix.

SALAMI

nouveau vrai Milanais.

Au magasin de Comestibles

Charles SEINET

rue des Épancheurs 8

ATTENTION

Artistes-Dilettanti

Les couleurs à l'huile, à l'aquarelle et à la détrempe de la fabrique de

HAMBERG & GANS, Cologne

sont les plus excellentes en vue de leur emploi dans la peinture artistique.

Voir le certificat de M. le professeur

Victor ATTANASI, à Neuchâtel.

On cherche des dépositaires.

C'était Hector Le Blond.

— Je vous écoute, Monsieur.

— Non, pas dans le camp. Allons faire une promenade en dehors du front de bandière.

Puis, se tournant vers Myriem :

— Vous permettez, Mademoiselle.

La jeune fille rentra dans sa tente et les deux hommes s'éloignèrent. Quand ils furent à quelque distance du camp, sûrs de ne pas être entendus, le journaliste dit à Richat :

— Mon cher ami, je suis très inquiet.

Ce Marius Bey qui nous accompagne, ce prétendu archéologue, nous trompe. D'abord, je gagerais qu'il ne se nomme pas Marius Bey ; je l'ai rencontré à la cour du roi d'Italie, dans l'entourage du ministre Crispi, et je suis à peu près certain qu'il portait alors un autre nom.

— Quel intérêt aurait-il ?...

— Je l'ignore ; cependant, je suis sûr de ce que j'avance, et la preuve, c'est que, ce soir même, je lui ai dit que je l'avais vu en Italie, ce qu'il n'a pas nié.

— Mais, encore une fois, quel intérêt ?...

— Je me perds en conjectures.

— Moi aussi, je le soupçonne de cacher son jeu, répondit Richat, et je le surveille, avec l'aide de M^{lle} Myriem ; c'est de lui que nous causons quand vous êtes venu nous surprendre.

Et Richat mit le journaliste au cou-

Loterie des œuvres d'Aug. Bachelin

Les billets sont en vente dès ce jour dans les librairies et principaux magasins de la ville.

Prix du billet : fr. 1.

1^{er} lot : Un tableau de fr. 500. Le tirage aura lieu le 16 octobre prochain.

L'exposition est ouverte à la Galerie Léopold Robert tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Le Comité.

A VENDRE deux beaux jeunes taureaux qui ont été primés, et 20 à 25 bonnes vaches.

 — On accorderait un terme favorable pour le paiement. — S'adresser à M. Alcide Opplinger, à la Sagneule, près les Grattes.

AVIS DIVERS

Cours de langue et de littérature italienne

Le Dr Amici, professeur suppléant de littérature italienne à l'Académie, ouvrira, au commencement d'octobre, des cours particuliers de langue et de littérature italiennes.

Les cours seront donnés par groupes d'élèves au domicile du professeur, avenue du Premier-Mars 4. La finance pour chaque leçon d'une heure est fixée à 1 fr. par élève. Les élèves pourront choisir, d'accord avec le professeur, les jours et heures des leçons.

L'élève qui aura suivi le premier cours d'hiver (50 leçons) saura déjà parler et écrire l'italien.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à mercredi 27 septembre, chaque jour, avenue du Premier-Mars 4, de 10 h. à midi, et de 2 à 5 h.

A la même adresse, on délivrera le programme détaillé des cours.

ESCRIME

La Salle du Cercle d'escrime de Neuchâtel, rue du Bassin 14, est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 8 heures du soir.

Les cours commencent dès maintenant et les inscriptions de nouveaux membres sont reçues en tout temps à la Salle même, où les amateurs recevront tous les renseignements désirables

Atelier de Reliure

HAMMER & BROSSIN

Rue du Concert 6

Travail soigné. Prix modérés

Leçons

Une jeune demoiselle de la ville désire donner des leçons de français, d'allemand et d'anglais. Elle s'occuperait aussi volontiers d'enfants entre les heures de classes, pour surveiller leur préparation d'école. S'adresser Comba-Borel 8.

BORBAU

PRÊTS sur GAGES

OUVERT

de 9 h. du matin à 6 heures du soir

Prêts sur or et argent (montres, chaînes, couverts, etc.) — Discretion absolue.

S'adresser au directeur, rue Coulon 12, rez-de-chaussée, à gauche, Neuchâtel.

rant de ce qu'il avait appris ; mais il ne parla pas de son entrevue personnelle avec Messaoud.

— C'est le caïd qui était dans la tente de Marius. Encore un dans lequel je n'ai pas grande confiance, que ce caïd ! répondit le reporter... Voyez-vous, je suis convaincu qu'il se trame quelque chose contre l'expédition ; quoi ?... Je n'en sais rien... Tenez, je crois que le mieux serait de parler de tout cela au colonel qui n'a pas l'air de se douter de ce qui se passe.

— J'y songe.

— Et si j'étais à sa place, moi, je ferais tout simplement reconduire cet archéologue jusqu'à la première tribu que je rencontrerais. Il est maître ici, en somme, le colonel.

— Certainement.

— Comme un capitaine de navire à son bord.

— Absolument.

— Et si je m'appelais le colonel Laroche et que je pusse convaincre ce Monsieur de chercher à me tromper, je le ferais fusiller, sans autre forme de procès.

— Il est homme à agir ainsi : c'est ce qui m'a empêché jusqu'ici de lui rien dire ; je voudrais avoir autre chose que des soupçons.

— Vous avez la certitude qu'ils se sont vus en cachette.

— Je les ai surpris.

Brasserie Gambrinus

DÈS AUJOURD'HUI, à toute heure

WIENERLIS

CHOUROUTE DE STRASBOURG

avec viande de porc assortie

Véritables SAUCISSES de FRANCFORT

avec Meerretig

— ON SERT POUR EMPORTER —

M^{me} CLAUDON

recommencera ses

LEÇONS DE PEINTURE

dans le courant du mois de septembre. S'adresser au Ried sur Biemme.

PENSION

Une honorable famille catholique à Lucerne désire prendre des jeunes gens en pension. Vie de famille. Prix modérés. Famille Haas-Zingg, Lucerne. (H. 426 Lz.)

Pension soignée avec grande chambre meublée, à partager entre deux jeunes gens. Vie de famille. S'adr. rue Saint-Maurice 2, au 1^{er} étage.

HOTEL DU DAUPHIN

Serrières

DANSE PUBLIQUE

le dimanche 1^{er} octobre.

Bonne musique et excellente consommation.

Se recommande,
Hermann SCHENKER.

FAITS DIVERS

Fantaisies cartographiques. — M. Henri Gauthiers-Villars publie dans le *Musée des familles* un intéressant article sur quelques particularités curieuses relatives à des noms géographiques portés sur la carte de l'état-major. Il s'agit des erreurs commises par beaucoup de cartographes dans la notation des noms de lieux, qu'ils défigurent, transforment ou interprètent bizarrement au gré de leur fantaisie étymologique. — Le général Parmentier avait déjà signalé, il y a dix ans, l'erreur qui faisait écrire sur certaines cartes françaises de l'Allemagne les mots *Zieglerer*, *Meyerei*, etc. (qui signifient tuilerie, métairie), comme des noms de villages importants.

On commet encore beaucoup de méprises du même genre ; voici le passage de l'article de M. Henry Gauthiers-Villars où sont cités des exemples bien amusants :

Sur la carte de Bourcet, le hameau piémontais de Millaures (mille vents) devient *Mylord*, et le col de la Buffe (tempête) col du *Buffle*.

— Quel est ce village ? demande à son guide arabe un cartographe, dont il vaut mieux ne pas citer le nom.

— *Ma narf* (je ne sais pas), répondit l'indigène.

Et la carte s'enrichit du village de *Manarf*.

D'un sinistre coupe-gorge entre Arles et Marseille, où l'on ne se hasardait qu'en tremblant, du pas de l'Anxiété

— A votre place, j'aurais conduit le caïd à la tente du colonel avec Marius ; il aurait bien fallu qu'ils s'expliquassent, alors.

Richat sembla réfléchir un instant, puis il répondit :

— Je n'ai pas osé. Si je m'étais trompé !...

— Enfin, moi, je suis d'avis de prévenir immédiatement le colonel, dès ce soir, à l'heure même. Qu'en pensez-vous ?

Le sous-officier était fort perplexe : pris entre le désir d'avertir l'officier, la crainte des questions que celui-ci allait lui poser et la nécessité où il se trouverait de raconter son entrevue avec Messaoud, entrevue que Laroche lui reprocherait certainement de lui avoir cachée.

— C'est très embarrassant, répondit-il enfin.

— Je ne suis pas du tout de votre avis. Le colonel est le chef, ici ; il a le droit de tout savoir, et, pour ma part, je vais l'informer immédiatement de ce que je sais.

— Nous pourrions peut-être attendre à demain.

— Vous n'avez déjà que trop tardé.

— Allons-y donc, répondit Richat qui sentait que ses hésitations pouvaient être mal interprétées par le journaliste.

(A suivre.)

(lou pas de l'ancié), la joyeuse compagnie P.-L.-M. a fait le *Pas des Lanciers*.

Il y a plus fort : aux environs de Salins, une grotte précédée d'un balcon naturel (*solarium*), la baume du Solier, ne tarda pas à être nommée par les bons Jurassiens la baume du *Soulier*, jusqu'au jour où un ingénieur, oubliant le nom exact, mais non le sens, inscrivit sur la carte du chemin de fer, bravement, le *Rocher de la Savate*.

A Paris même, combien de rues dont les noms primitifs, défigurés, ne se retrouvent plus qu'à grand-peine : la rue des Jeûneurs, la rue Git-le-Cœur, jadis rue des *Jeux-Neufs* et de *Gille-Queux* !

L'abbé Fabre d'Enviu entendit un jour deux braves gens, appelés en témoignage, se déclarer domiciliés l'un rue de l'*Araignée*, l'autre rue *Charlevé*. Etonnement du juge. Le Bottin de Paris, consulté, resta muet. Il fallut un quart d'heure d'explications pénibles pour arriver à comprendre que le premier témoin habitait rue de la Reynie ; — ce nom n'ayant pour lui aucune signification, il lui avait donné un sens ; — et l'autre, la rue Charles V, qu'il prononçait *Charles vé*, personne ne lui ayant jamais enseigné à lire les chiffres romains.

LIBRAIRIE

Archives héraldiques. — Sommaire du numéro d'août, septembre et octobre :

Les tombeaux de l'Abbaye d'Haute-rievre, avec quatre planches, par Max de Diesbach.

Le Foyer domestique, Journal pour la Famille, paraissant tous les samedis. — Un an : 6 fr. Six mois : 3 fr. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sommaire du n^o 38 : Mystère des nuits : ... — Ciels de Paris, poésie : Charles Fuster. — Entre cousins (suite) : Prosper Meunier. — Robert Franz : L. C. — L'Europe jugée par un Chilien (suite et fin). — Causerie domestique. — Graphologie. — Bibliographie. — Jeux d'esprit. — Solutions du n^o 36.

Le rameau de sapin. — Sommaire du numéro de septembre :

Eugène Mauler, par P. Godet. — La pyrolo intermédiaire (avec dessin), par F. Tripet. — Sur les musées du Jura bernois, par L. Rollier.

Le Grillon du foyer, Journal des jeunes, bi-mensuel. — Un an : 2 fr. Six mois : 1 fr. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sommaire du N^o 17 : Petits croquis de la rue : La culbute (avec illustration). — La chanson des vendanges (poésie). — Petit conte de fées (avec illustration). — La bonne aventure (avec illustrations). — L'hôtel des pierrots de la place du Carrousel. — Causerie instructive : Les canaris.

RÉSULTAT DES ESSAIS DE LAIT

à Neuchâtel-Ville

| NOMS ET PRÉNOMS DES LAITIERS | Butyromètre grammes p ^r litre | Lactodensimètre |
|------------------------------|--|-----------------|
| 12 SEPTEMBRE 1893 | | |
| Perrenoud, Alfred | 40 | 32 |
| Senften, André | 35 | 32 |
| Deschamps, Jean | 35 | 31 |
| 13 SEPTEMBRE 1893 | | |
| Hefli, Fritz | 40 | 31 |
| Infer, Fritz | 40 | 31 |
| Freiburghaus, Samuel | 40 | 31 |
| 14 SEPTEMBRE 1893 | | |
| Montandon, Paul | 40 | 31 |
| Groux, Edouard | 38 | 29 |
| Rauber, Albert | 36 | 32 |
| 15 SEPTEMBRE 1893 | | |
| Bachmann, Albert | 40 | 32 |
| Dessaules, Adami | 37 | 32 |
| Rosset, Marie | 34 | 30 |
| 16 SEPTEMBRE 1893 | | |
| Richard, Alfred | 40 | 31 |
| Guilland, Louis | 35 | 31 |
| Berger, Rose | 33 | 32 |

Art. 9 du Règlement : Tout débitant dont le lait contiendra moins de 29 grammes de beurre par litre, payera une amende de quinze francs.

Direction de Police.